



# Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE  
Collectif DLM : GRSB - BP 31 - 44101 LA BAULE - [defensedelamer@gmail.com](mailto:defensedelamer@gmail.com)

DLM – 27 mars 2024

Communiqué

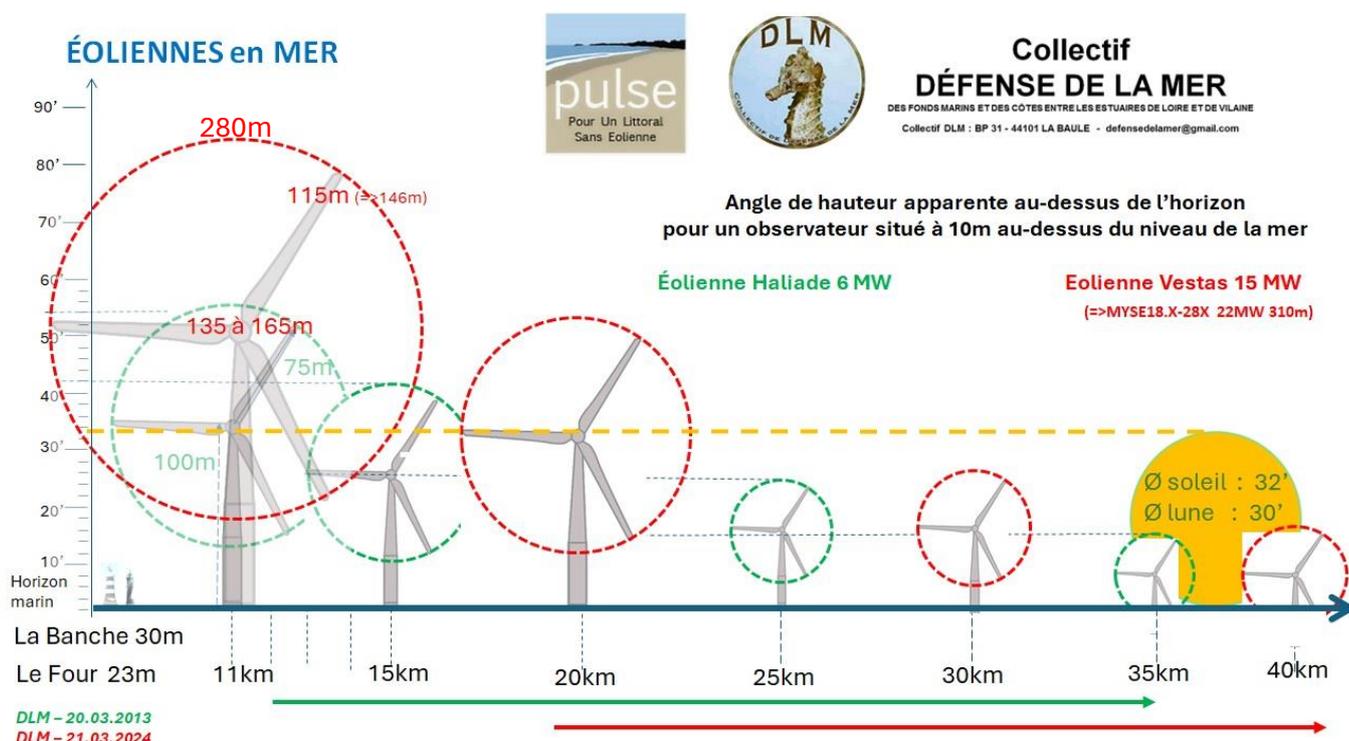
## Eoliennes « La mer en débat » : un climat de défiance !

Dans le cadre du grand débat organisé par la CNDP<sup>1</sup> sur l'avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer, intitulé « La mer en débat », l'Etat a publié tardivement la cartographie de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest : on voit bien avec l'implication de RTE<sup>2</sup> que l'objectif est surtout l'éolien en mer, pour lequel le Président Macron a déjà fixé des objectifs politiques...

Ce vendredi 22 mars, au Pouliguen, la CNDP a organisé une réunion « La parole aux élus » à laquelle assistaient bien peu d'élus. Ceux des Pays de Loire et particulièrement vendéens s'insurgent contre la méthode, et surtout la définition d'une nouvelle zone face aux Sables d'Olonne.

Les élus locaux de la Presqu'île de Guérande sont concernés par la zone d'extension du « Parc du banc de Guérande : 100 km<sup>2</sup> à 10 ans ! Autant dire que le projet est déjà « dans les tuyaux ».

Mais vendredi au Pouliguen, la majorité de ces élus locaux : où était-elle ?



L'implantation derrière le Banc de Guérande de plusieurs dizaines d'éoliennes de près de 300m de haut, derrière les 80 existantes de 180m, multiplierait les barreaux sur l'horizon depuis le littoral de Préfailles à Piriac, passant par Batz, et surtout doublerait les 110km de câbles inter-éoliennes qui dégradent les fonds marins... Quant au raccordement terrestre, il devrait alors passer à une capacité de puissance de 1GW...

Mais pour quoi faire ? avec quel impact énergétique, écologique, climatique, économique ou social ? Le Président et les services de l'Etat persistent à définir des moyens à mettre en œuvre sans avoir justifié des besoins concrets, faute de retour d'expérience disponible...

DLM demande un moratoire immédiat sur la production intermittente centralisée.

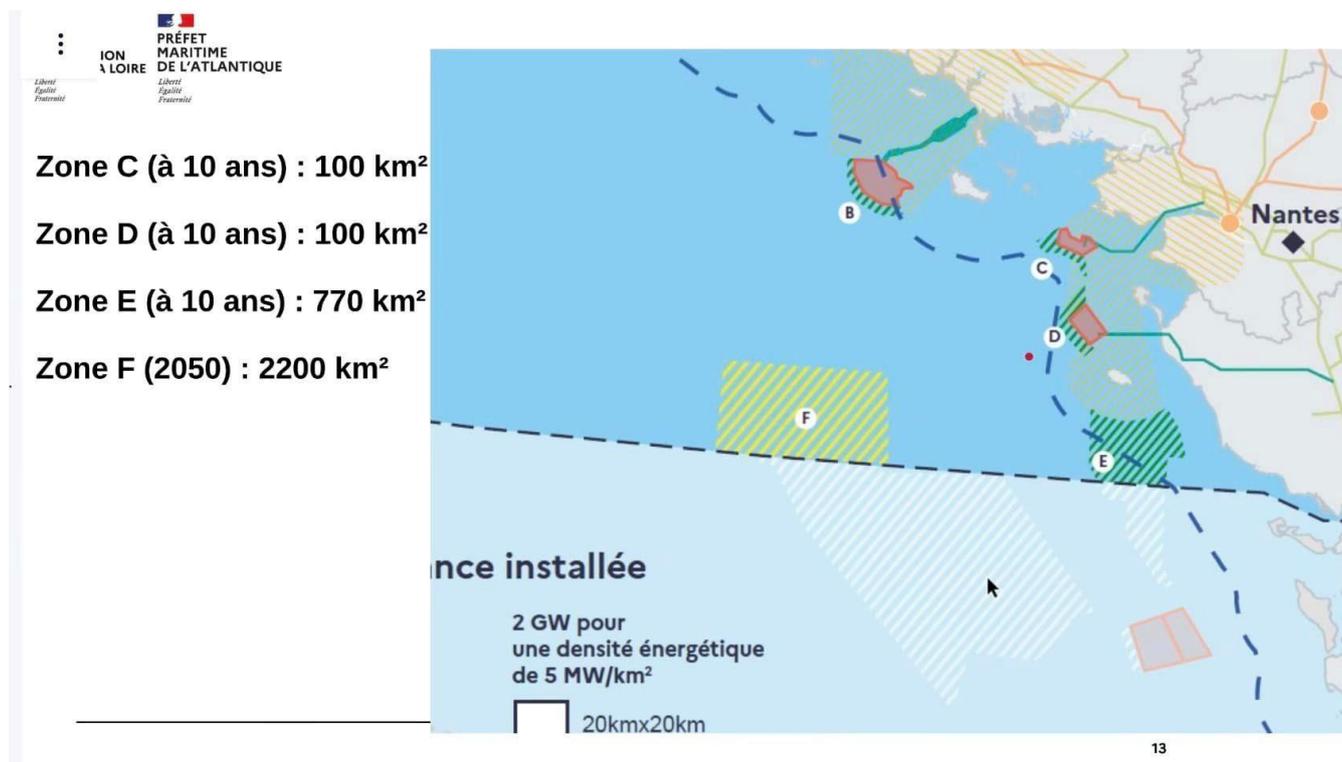
En accord avec sa pertinente remarque « le paysage est une caractéristique majeure d'un territoire », DLM approuve N. SAMAMA, maire du Pouliguen et représentant l'ANEL<sup>3</sup>, dans sa recommandation de ne pas se précipiter et d'attendre de connaître les enseignements en retour du Parc du Banc de Guérande.

**C'est pourquoi le Collectif DLM et 8 associations environnementales organisent le lundi 22 avril 2024 à La Baule (salle des Floralies) une réunion-débat sans parti pris, ayant invité les maires de la Presqu'île, EDF-Re/PBG et des personnalités qualifiées (pêcheurs, associations...).**

**Ce sera un échange direct exceptionnel entre les élus locaux et le public.**



- [1] CNDP : Commission Nationale de Débat Public
- [2] RTE : Réseau de Transport d'Electricité (France)
- [3] ANEL : Association Nationale des Elus du Littoral



Extrait de <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-03/Carte-de-propositions-de-l-Etat-zones-propices-eolien-en-mer-Bretagne%E2%80%93Pays-de-la-Loire.pdf>



[www.dlm-eoliennesenmer.net](http://www.dlm-eoliennesenmer.net)